



CC Cher Sologne (Siren : 244100673)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Selles-sur-Cher
Arrondissement	Romorantin-Lanthenay
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/09/1999
Date d'effet	01/01/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Monsieur Alain PERSILLET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Place Charles de Gaulle
Numéro et libellé dans la voie	BP 5
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41130 Selles sur Cher
Téléphone	02 54 95 25 51
Fax	02 54 95 25 51
Courriel	cher-sologne@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 946
-----------------------------	--------

Densité moyenne	50,58
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Billy (214100166)	919
41	Gièvres (214100976)	2 345
41	Gy-en-Sologne (214100992)	516
41	Lassay-sur-Croisne (214101123)	254
41	Meusnes (214101396)	1 064
41	Mur-de-Sologne (214101578)	1 450
41	Rougeou (214101958)	117
41	Selles-sur-Cher (214102428)	4 717
41	Soings-en-Sologne (214102477)	1 564

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Actions de prévention et suivi des travaux relatifs aux installations d'assainissement autonome.</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Autres actions environnementales <i>Participation à la mise en œuvre du 1 % paysage et développement découlant de la construction de l'autoroute A 85.</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>en matière d'actions sociales : 1) création et gestion d'un « Lieu Ressources » visant à mettre à la disposition des personnes en difficulté différents services en matière d'emploi, d'insertion et de formation, 2) instauration d'un système de portage de repas à domicile sur le territoire communautaire.</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>1)Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques à caractère industriel, commercial, tertiaire, artisanal ou touristique d'intérêt communautaire. Seules les zones d'activités de plus de 20 hectares sont considérées d'intérêt communautaire. 2)Construction, acquisition et aménagement de bâtiments à vocation économique, destinés à la location ou à la vente sur les zones d'activités d'intérêt communautaire.</i> - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: 1)promotion et commercialisation des zones et des locaux d'activités. 2)aide et soutien à l'accueil, à la création, à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises industrielles, artisanales, commerciales, de services et agricole sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. 3)en dehors des zones d'activités d'intérêt communautaire, aide et soutien à la création, à l'accueil, au maintien ou au développement d'entreprises, dans le respect de la réglementation en vigueur sur les aides aux entreprises et</i>

conformément au règlement défini par la communauté de communes.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Construction, réhabilitation, entretien, fonctionnement de bâtiments culturels d'intérêt communautaire, excluant les équipements spécifiques à chaque commune(exemple:salle des fêtes)

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement de bâtiments sportifs d'intérêt communautaire,excluant les bâtiments spécifiques à chaque communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Etude et élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.).

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et réalisation de lotissements, zones d'aménagement concerté (Z.A.C.), zones d'aménagement différé (Z.A.D.), en vue de procéder à des aménagements d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières préalables à des actions d'aménagement d'intérêt communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, y compris le nettoyage des chaussées. Les critères permettant de déterminer les voiries d'intérêt communautaire sont les suivants : 1)voies de desserte principale des zones d'activités d'intérêt communautaire, 2)voies traversant au moins deux communes membres de la communauté de communes.

Logement et habitat

- Politique du logement social

A) Politique du logement social et action, par des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées : 1) réhabilitation et construction de logements locatifs sociaux avec les aides financières existantes ou qui leur feront suites, 2)gestion locative des logements locatifs sociaux construits en maîtrise d'ouvrage directe à partir du 1 janvier 2003, à l'exclusion des opérations communales décidées antérieurement par les conseils municipaux. 3)mise en oeuvre de toute politique locale ou nationale en matière d'habitat en faveur des personnes défavorisées ou à revenus modestes. B) Aménagements d'espaces publics réalisés dans le cadre d'opérations "coeur de village".

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Réhabilitation et construction de logements locatifs sociaux avec les aides financières existantes ou qui leur feront suites.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Opérations en faveur du logement des personnes défavorisées. Mise en oeuvre de toute politique locale ou nationale en matière d'habitat en faveur des personnes défavorisées ou à revenus modestes.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Etude pré-opérationnelle et suivi-animation d'opérations de type opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) et opération de rénovation des façades d'immeubles et des vitrines commerciales, en vue de réhabiliter, aménager et mettre aux normes des bâtiments existants.

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Actions de sauvegarde, de réhabilitation et de promotion du patrimoine bâti et paysager sur le territoire communautaire.

Infrastructures

- Eclairage public

Entretien de l'éclairage public sur le territoire communautaire.

Autres

- Autres

Dans la limite de ses compétences et dans des conditions définies par convention entre la communauté de communes et les communes membres, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes toute étude, mission ou gestion de services. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans des conditions définies par convention.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
41	Syndicat mixte d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères du Val de Cher (254100837)	SM fermé	50 722
41	Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (254177785)	SM ouvert	81 708

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)